



COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe le 8 juillet 2025 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 1ère année Sciences de la Vie de la Terre et de l'Environnement (**L1SVTE**) est ainsi constitué pour l'année universitaire **2025-2026, SEMESTRE 1** :

Président(e) : Mme Fawzia BABA-AISSA

Membres :

Mme Irina BUNDELEVA	Mme Aurelie KHIMOUN
M. Pascal NEIGE	M. Benoit POINSOT
M. Frédéric DEMOISSON	Mme Corinne LELOUP
Mme Doriane TROMPIER	M. Laurent PICHON
Mme Virginie AIRES	M. Gaethan JEGO
M. Pierre PELLENARD	M. Philippe AMIOTTE-SUCHET

Le jury de la Licence L1 SVTE est ainsi constitué pour l'année universitaire **2025-2026, SEMESTRE 2** :

Président : Mme Corinne AMIOT-LELOUP

Membres :

M. Pascal DEGRACE	Mme Patricia GERBEAU
Mme Christine GAUTHERON-GRACI	M. Gaetan JEGO
Mme Angélique BESSON BARD	Beryl LAITUNG
M. Paul ALIBERT	M. Laurent PICHON
M. Laurent PICHON	M. Eric FINOT
Mme Irina BUNDELEVA	M. Guillaume BABY



Le jury de la Licence 1ère année SVTE est ainsi constitué pour l'année universitaire **2025-2026, Session RATTRAPAGE Semestre 1 et semestre 2 :**

Président : Mme Corinne AMIOT-LELOUP

Membres :

M. Pascal DEGRACE
Mme Angélique BESSON BARD
M. Pierre ANDREOLETTI
M. Paul ALIBERT
Mme Patricia GERBEAU
M. Laurent PICHON

M. Gaetan JEGO
M. Pascal NEIGE
Mme Irina BUNDELEVA
M. Pierre PELLENARD
M. Philippe AMIOTTE-SUCHET

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 04/12/2025

Le Directeur de l'UFR,



Bruno FAIVRE